

## **Postulat : Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ?**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Syndic et Municipaux,  
Chères et chers collègues,

En suite de la communication de Mme la Présidente lors d'une dernière séance du Conseil, j'ai cru comprendre qu'une pétition avait été déposée pour demander des mesures de lutte contre le bruit à la Rue de la Plaine. La problématique du bruit est omniprésente dans toute la ville et vous avez déjà reçu de multiples demandes allant en ce sens et émanant tant de ce Conseil que d'habitants de divers quartiers.

Le moment ne serait-il pas venu d'entreprendre une démarche novatrice pour Yverdon-les-Bains ? De nombreuses villes suisses et de par le monde prennent des initiatives visant à la pacification du trafic, la sécurisation des rues, la lutte contre le bruit et la valorisation des espaces publics.

La Rue de la Plaine me semble un axe tout à fait intéressant pour mener un test grandeur nature. On n'y circule déjà qu'au pas la plupart du temps. Les façades y sont magnifiques mais si peu mises en valeur. Sa fontaine est un pur joyau, caché derrière les voitures. De nombreux habitants y vivent et maints commerces ou bistrot de proximité s'y déploient.

Pourquoi ne pas y créer une zone de rencontre en limitant la vitesse à 20 km/h durant une année par exemple ? Et, après le laps de temps défini par la Municipalité, procéder à une enquête de satisfaction afin de connaître les avis des usagers, tant positifs que négatifs. La Municipalité pourrait alors en tirer ses conclusions et éventuellement implanter de manière pérenne ce qu'elle estimera nécessaire.

Dans une zone de rencontre, des aménagements provisoires peuvent être conçus de manière à apaiser le trafic, à améliorer le quotidien des habitants, à inciter les chalands à fréquenter les commerces locaux, à embellir la cité, etc.

Par le présent postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. mettre la Rue de la Plaine en zone de rencontre pour une période transitoire,
2. d'évaluer l'impact de cette mesure tant sur le bruit, la qualité de vie et le confort des riverains que sur le niveau de sécurité des différents utilisateurs de la voirie et sur la fréquentation des commerces et lieux de restauration
3. et d'ensuite, mettre en œuvre ce qu'elle estimera le plus adéquat pour rendre cette artère vivable pour ses habitants et utilisateurs et mettre en valeur, enfin, la beauté de cette magnifique entrée vers la vieille ville.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre ce postulat en considération et de l'envoyer à la Municipalité pour examen.

Pascale Fischer  
Octobre 2021